PROGRAMME DE CERTIFICATION

« AGRICULTURE BIOLOGIQUE » au 06/11/2023

► Règlementation

● Règlementation Européenne (*disponibles sur www.eur-lex.europa.eu*) :

- **Règlement (UE) n°2018/848** du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CE) n°834/2007 ; et ses règlements associés
- **Règlement CE n° 1235/2008 de la Commission du 08/12/2008 modifié** portant modalités d'application du règlement CE n°834/2207 du Conseil en ce qui concerne le régime d'importation de produits biologiques en provenance de pays tiers
- **Règlement délégué (UE) 2020/427** de la Commission du 13 janvier 2020 modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848
- **Règlement d'exécution (UE) 2020/464** de la Commission du 26/03/2020 portant certaines modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 (documents nécessaires à la reconnaissance rétroactive des périodes de conversion, la production de produits biologiques et les informations communiquées par les Etats Membres)
- **Règlement d'exécution (UE) 2019/723** de la commission du 2 mai 2019 portant modalités d'application du règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le formulaire type à utiliser dans les rapports annuels présentés par les États membres
- **Règlement (UE) 2020/1693** du Parlement Européen et du Conseil du 11 novembre 2020 modifiant le règlement (UE) 2018/848 (date d'application et certaines autres dates visées dans le R(UE) 2018/848)
- **Règlement délégué (UE) 2020/1794** de la Commission du 16 septembre 2020 modifiant l'annexe II, partie I, du règlement (UE) 2018/848 (utilisation de matériel en conversion et non biologique de reproduction des végétaux)
- Règlement d'exécution (UE) 2020/2042 de la Commission du 11 décembre 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/464 (date d'application et certaines autres dates pertinentes pour l'application du R(UE) 2018/848)
- **Règlement d'exécution (UE) 2020/2042** de la Commission du 11 décembre 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/464 en ce qui concerne sa date d'application et certaines autres dates pertinentes pour l'application du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- **Règlement délégué (UE) 2020/2146** de la Commission du 24/09/2020 complétant le règlement (UE) 2018/848 (règles de production exceptionnelles applicables à la production)
- **Règlement délégué (UE) 2021/269** de la Commission du 4 décembre 2020 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/427
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/279** de la Commission du 22 février 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 (contrôles et autres mesures visant à garantir la traçabilité et la conformité dans la production biologique, ainsi que l'étiquetage des produits biologiques)
- **Règlement délégué (UE) 2021/642** de la Commission du 30 octobre 2020 modifiant l'annexe III du règlement (UE) 2018/848 (informations à communiquer sur l'étiquetage des produits biologiques)
- **Règlement délégué (UE) 2021/715** de la Commission du 20 janvier 2021 modifiant le règlement (UE) 2018/848 (exigences applicables aux groupes d'opérateurs)
- **Règlement délégué (UE) 2021/716** de la Commission du 9 février 2021 modifiant le règlement (UE) 2018/848 (règles de production biologique applicables aux graines germées et aux endives, à l'alimentation de certains animaux d'aquaculture et aux traitements antiparasitaires destinés aux animaux d'aquaculture)
- **Règlement délégué (UE) 2021/771** de la Commission du 21 janvier 2021 complétant le règlement (UE) 2018/848 (contrôles documentaires effectués dans le cadre des contrôles officiels de la production biologique et des contrôles officiels portant sur les groupes d'opérateurs)
- **Règlement délégué (UE) 2021/1006** de la Commission du 12 avril 2021 modifiant le règlement (UE) 2018/848 (modèle de certificat)
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/1165** de la Commission du 15 juillet 2021 (utilisation de certains produits et substances dans la production biologique, liste de ces produits et substances)
- **Règlement délégué (UE) 2021/1189** de la Commission du 7 mai 2021 complétant le règlement (UE) 2018/848 (production et commercialisation de matériel de reproduction végétale de matériel hétérogène biologique de genres ou d'espèces particuliers)
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/1378** de la Commission du 19 août 2021 (règles relatives au certificat délivré aux opérateurs, groupes d'opérateurs et exportateurs de pays tiers qui prennent part à l'importation de produits biologiques et en conversion dans l'Union et dressant la liste des autorités de contrôle et des organismes de contrôle reconnus conformément au règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil)
- **Règlement délégué (UE) 2021/1342** de la Commission du 27 mai 2021 (informations à transmettre par les pays tiers et par les autorités et organismes de contrôle aux fins de la supervision de leur reconnaissance au titre de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) no 834/2007 du Conseil en ce qui concerne les produits biologiques importés ainsi qu'aux mesures à prendre dans le cadre de cette supervision)
- **Règlement délégué (UE) 2021/1691** de la Commission du 12 juillet 2021 (tenue de registres pour les opérateurs de la production biologique)

- **Règlement délégué (UE) 2021/1697** de la Commission du 13 juillet 2021 (critères pour la reconnaissance des autorités de contrôle et des organismes de contrôle qui ont compétence pour effectuer les contrôles sur les produits biologiques dans les pays tiers, et pour le retrait de la reconnaissance de ces autorités et de ces organismes)
- **Règlement délégué (UE) 2021/1698** de la Commission du 13 juillet 2021 (règles de procédure de reconnaissance des autorités et organismes de contrôle dans les pays tiers)
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/1935** du 8 novembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/723 en ce qui concerne les informations et les données relatives à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques devant être présentées au moyen du formulaire type (JO L 396, du 10.11.2021, p. 17-26)
- **Règlement délégué (UE) 2021/2304** de la Commission du 18 octobre 2021 (règles relatives à la délivrance de certificats complémentaires attestant la non-utilisation d'antibiotiques dans la production biologique de produits animaux à des fins d'exportation)
- **Règlement délégué (UE) 2021/2306** de la Commission du 21 octobre 2021 (règles relatives aux contrôles officiels des envois de produits destinés à 'l'importation)
- **Règlement délégué (UE) 2021/2305** de la Commission du 21 octobre 2021 (règles relatives aux exemptions de contrôles officiels aux postes de contrôles frontaliers)
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/2119** de la Commission du 1er décembre 2021 (règles sur les registres et déclarations requis auprès des opérateurs de pays tiers)
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/2307** de la Commission du 21 octobre 2021 (règles relatives aux documents et aux notifications requis lors de l'importation dans l'UE)
- **Règlement d'exécution (UE) 2021/2325** de la Commission du16 décembre 2021 (liste des pays tiers et des autorités compétentes et OC reconnus pour l'import des produits biologiques dans l'UE)
- **Règlement UE n°2017/625** modifié du Parlement Européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, et ses règlements associés.
- **Règlement délégué (UE) 2022/474** de la Commission du 17 janvier 2022 modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques applicables à la production et à l'utilisation des plantules non biologiques, en conversion et biologiques ainsi que d'autre matériel de reproduction des végétaux
- **Règlement délégué (UE) 2022/760** de la Commission du 8 avril 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2306 en ce qui concerne les dispositions transitoires applicables aux certificats d'inspection délivrés en Ukraine
- **Règlement délégué (UE) 2022/923** de la Commission du 11 mars 2022 rectifiant la version en langue suédoise du règlement délégué (UE) 2021/1189 complétant le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la production et la commercialisation de matériel de reproduction végétale de matériel hétérogène biologique de genres ou d'espèces particuliers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- **Règlement délégué (UE) 2022/1450** de la Commission du 27 juin 2022 complétant le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation d'aliments protéiques non biologiques pour la production animale biologique en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- **Règlement d'exécution (UE) 2022/2049** de la Commission du 24 octobre 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/2325 en ce qui concerne la reconnaissance de certaines autorités et organismes de contrôle aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union
- **Règlement d'exécution (UE) 2022/2047** de la Commission du 24 octobre 2022 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/2325 en ce qui concerne la reconnaissance de certaines autorités et organismes de contrôle aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union
- **Règlement d'exécution (UE) 2022/2240** de la Commission du 20 octobre 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/1378, le règlement d'exécution (UE) 2021/2119 et le règlement d'exécution (UE) 2021/2307 en ce qui concerne l'utilisation du cachet électronique qualifié pour la délivrance de certificats (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- **Règlement délégué (UE) 2022/2238** de la Commission du 22 août 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2306 en ce qui concerne les dispositions transitoires applicables aux certificats d'inspection et à leurs extraits, et en ce qui concerne les dispositions transitoires applicables aux certificats d'inspection délivrés en Ukraine (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE**)**
- **Règlement d'exécution (UE) 2022/2468** de la Commission du 15 décembre 2022 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/2325 en ce qui concerne la reconnaissance de l'organisme de contrôle «IMOCERT Latinoamérica Ltda.» aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union
- **Règlement d'exécution (UE) 2023/121** | Commission du 17 janvier 2023 modifiant et rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/1165 autorisant l'utilisation de certains produits et substances dans la production biologique et établissant la liste de ces produits et substances
- **Règlement d'execution 2023/186** (modifiant le RUE 2021-2325) | Retrait complet des OC LETIS et EKO-CONTROL SK s.r.o dans les Pays Tiers et limitation de la reconnaissance de Certificadora Mexicana de productos y procesos ecológicos S.C (applicable à compter du 19/02/2023)
- **Règlement délégué 2023/207** (modifiant le RUE 2018/848) | Ajout de l'obligation d'apposer une signature électronique (e-seal) à la case I.7 de nos certificats dans TRACES (obligatoire à partir du 01/07/2023)

- **Règlement d'exécution (UE) 2023/1195** de la Commission du 20 juin 2023 établissant les règles relatives aux détails et au format des informations que les États membres doivent mettre à disposition concernant les résultats des enquêtes officielles relatives aux cas de contamination par des produits ou substances dont l'utilisation n'est pas autorisée en production biologique

- **Règlement d'exécution (UE) 2023/1202** de la Commission du 21 juin 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/2325 en ce qui concerne la reconnaissance de certaines autorités et organismes de contrôle aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union

- **Règlement délégué (UE) 2023/1686** de la Commission du 30 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/1698 en ce qui concerne certaines règles de procédure relatives à la reconnaissance des autorités et organismes de contrôle qui ont compétence pour effectuer des contrôles portant sur les opérateurs et groupes d'opérateurs certifiés biologiques et sur les produits biologiques dans les pays tiers et certaines règles relatives à leur supervision

- **Règlement d'exécution (UE) 2023/2229** de la Commission du 25 octobre 2023 modifiant et rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/1165 de la Commission autorisant l'utilisation de certains produits et substances dans la production biologique et établissant la liste de ces produits et substances

Tout autre règlement d'application ayant les règlements ci-dessus pour base.

● Règlementation française et autres documents applicables en France :

Disponible sur www.legifrance.gouv.fr

- **Code rural**, Livre VI, Titre IV, § 1 er section 1 et § 2,3 et ses décrets et arrêtés d'application,
- **Code de la consommation**, Livre I, Titre II, section 1 ainsi que le Livre IV, titre I, § 2 et ses décrets et arrêtés d'application,

Disponible sur www.inao.gouv.fr

- **Cahier des charges concernant le mode de production biologique d'animaux d'élevage** et complétant les dispositions du règlement (UE)2018/848 du Parlement européen et du Conseil et de ses actes secondaires homologués
- **Règle d'usage de la marque « AB » et la note d'information des Règles d'usage de la marque « AB »** du ministère en charge de l'agriculture**,**
- **Guide d'interprétation** :
  - **Guide de lecture pour l'application des règlements** (et ses notes de lecture accompagnant le Guide de lecture) ;

- **Liste des intrants œnologiques utilisables en Agriculture Biologique (et sa notice d'utilisation)**

- **Directives, circulaires, décisions établies par la directrice de l'INAO et orientations établies par le Conseil des Agréments et Contrôles** (CAC) et par le Comité National Agriculture Biologique (CNAB), en vigueur, dont :
  * **INAO-CIRC-2021-03** : Délégation de tâches aux organismes de certification dans le domaine de l'agriculture biologique
  * **INAO-DIR-CAC-7 :** Principes généraux du contrôle de la production biologique
  * **INAO-DEC-CONT-AB 1** : Dispositions de contrôles communes relatives à la stratégie analytique à mettre en œuvre dans le cadre du contrôle des opérateurs de la production biologique dont le catalogue des mesures accompagnant les manquements (annexe)
  * **INAO-DEC-CONT-AB 4** : Dispositions de contrôle communes relatives à la certification selon le mode de production biologique (comprenant la grille de traitement des manquements)

► Documents CERTISUD (disponible sur simple demande à CERTISUD ou sur ***www.certisud.fr)***

- **Contrat de certification** (document A-BIO-10 003)
- **Points de contrôles / manquements / mesures liés au contrat de certification** (document O-21 001 version en cours)

- **Processus de certification** (document O-BIO-10 003 version en cours)

- **Annuaire des produits certifiés sur demande** (identification du produit, documents normatifs, identification du client, validité de la certification disponible sur www.certisud.fr)